

**Subventions (première tranche 2013)**

**Rapport n° CP/2013/226**

**Service gestionnaire :**

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

**Résumé :**

La politique de soutien au développement local des bassins de vie s'adresse aux communautés de communes titulaires d'un contrat de territoire. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une tranche de subventions aux collectivités concernées.

Les enveloppes pluriannuelles de développement local permettent le financement d'opérations non subventionnables par ailleurs au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général. Elles peuvent ainsi contribuer à la réalisation d'actions innovantes relevant notamment de l'animation des territoires. Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une tranche de subventions pour les opérations détaillées en annexe, qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission du développement des territoires.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36991	204-204142-20	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	68 059,28 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 68 059,28 € aux collectivités figurant aux tableaux annexés, dans le cadre de la politique de développement local.*

*Le versement de ces subventions s'effectuera au profit du maître d'ouvrage, sur présentation d'un état des dépenses correspondantes certifié par le comptable du Trésor.*

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL